Les pompiers azuréens

600 pompiers des Alpes-Maritimes ont provoqué une belle pagaille, hier, sur l'A8 à l'ouest de Nice. Ils protestaient contre le préfet qui s'oppose à la diminution de leur temps de travail

Un panache de fumée noire s'élève dans le ciel de Nice et lèche la façade d'un immeuble du Cadam, le centre administratif qui abrite la préfecture. Des pneus brûlent, des pétards explosent tandis que la circulation, dès 10 h lundi matin, devient problématique sur l'autoroute A8 entre Saint-Laurent-du-Var et les quartiers ouest de Nice.

Plus de 600 sapeurs-pompiers azuréens (sachant que 250 sont de garde), bottés, casqués, tout de cuir vêtu, réussissent une démonstration de force et en promettent d'autres.

Depuis samedi, ils se sont déclarés officiellement en grève illimitée. Et cette grogne latente depuis des mois s'est concrétisée hier par une belle pagaille sur l'autoroute.

(Photos J.-F. Ottonello)

La grogne latente des soldats du feu s'est soldée, hier, par un défilé qui a bloqué l'A8 et le CADAM.

Fermeté du préfet

Ils avaient obtenu du conseil d'administration du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de ne plus travailler 94 fois 24 heures par an mais 81 fois. Soit 1944 heures travaillées « *payées 1 607* », précisent les manifestants.

Le préfet s'y est opposé, estimant cette réduction du temps de travail illégale. Et la juridiction administrative en première instance et en appel a donné raison au représentant de l'Etat.

Lors d'une rencontre le 12 février dernier, le préfet a réaffirmé sa fermeté sur ce sujet.

Malgré leur déconvenue juridique, les sapeurs-pompiers professionnels azuréens ne désarment pas et exigent un nouveau régime de garde.

André Goretti, l'influent président national et départemental de la Fédération autonome SPP-PATS (syndicat ultra-majoritaire des sapeurs-pompiers), mégaphone en main, exulte: « *Il n'y a jamais eu autant de sapeurs-pompiers sur une manifestation locale.* » Tout en exhortant aussitôt ses troupes: « *Nous devons rester mobilisés.* »

Le conseil d'administration du Service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes se réunira début mars et étudiera à nouveau sur le sujet épineux du temps de travail des pompiers. Un sujet pour lequel les soldats du feu azuréens sont à la pointe du combat: « *Depuis 2014, nous tentons de répondre à une injonction, à une mise en demeure de l'Europe avec un plafond d'heures supplémentaires de 2256 heures*, souligne André Goretti. *Contrairement à ce que dit la préfecture, le tribunal administratif ne s'est pas prononcé sur le fond et le préfet refuse d'admettre que sa vision du temps de travail conduit à une désorganisation. Cela va à l'encontre des droits des fonctionnaires territoriaux dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels.* »

Selon les manifestants, certains SDIS ont adopté des régimes de travail similaires à celui des A.-M. Sans que ceux-ci n'aient été retoqués dans le cadre du contrôle de légalité.

La préfecture oppose, elle, que la juridiction administrative a également annulé la réduction du temps de travail des pompiers de la Somme.

En filigrane, c'est un bras de fer entre le préfet Adolphe Colrat et le président du SDIS Eric Ciotti qui se joue avec un débat sur la libre administration des collectivités territoriales. Un autre conflit sur la nomination du directeur du SDIS depuis le départ du colonel Bauthéac est toujours en cours entre le préfet et le président Ciotti.

« Grève » au 18

Des personnels des salles opérationnelles où convergent les appels du 18 sont également en grève illimitée. Depuis quelques années, ces postes d'opérateurs, auparavant réservés aux pompiers professionnels, se sont ouverts à des agents issus des filières administratives et techniques. André Goretti a rappelé hier que la loi interdit à ces personnels d'exercer une activité opérationnelle dépassant 50 % de leur temps de travail. D'où la demande du syndicat d'intégrer ces agents au corps des sapeurs-pompiers. Pour l'instant, la négociation sur ce point est aussi au point mort.

Plainte des écologistes

Sébastien Valembois, de l'association « Green », a annoncé hier qu'il déposerait plainte contre les sapeurs-pompiers qui manifestaient hier. Non parce qu'il était bloqué dans les embouteillages mais parce qu'ils ont pollué l'atmosphère en brûlant des pneus. « *Une pollution volontaire* », selon le porte-parole de l'association.

Questions à François-Xavier Lauch, directeur de cabinet du préfet

« Le préfet se place sur le terrain du droit et de la légalité »

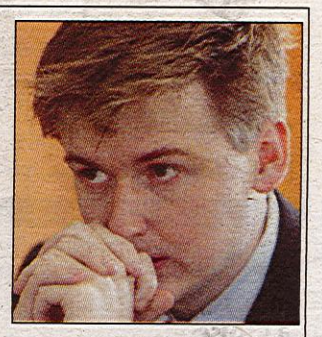

Les sapeurs-pompiers expliquent que l'accord sur la réduction de leur temps de travail répond à une injonction européenne

Personnellement, je trouve cette manifestation navrante. Que des personnes qui travaillent pour le service public en viennent à entraver la circulation... Il y a d'autres manières de se faire entendre. Cette manifestation était assez dirigée contre le préfet Colrat or, il y a un contexte juridique très précis. Les délibérations du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui organise le temps de travail, ont été annulées par le tribunal administratif de Nice fin 2014, annulation confirmée par la Cour d'administrative de Marseille le 26 janvier. Les magistrats ont repris les arguments du préfet: le nouveau régime du temps de travail était diminué de 10 %, ce qui ne respecte pas le régime des 35 heures. Ce débat ne doit pas être passionnel: le préfet se place sur le terrain du droit et de la légalité. Au conseil d'administration du SDIS de tirer les conséquences de la juridiction administrative qui a annulé sa décision.

Pourquoi la préfecture a-t-elle saisi le procureur de la République?

Une manifestation doit être déclarée trois jours francs avant sa réalisation. En l'occurrence, ce fut le cas pour les sapeurs-pompiers qui nous ont informés le 15 février. En revanche, les manifestants n'ont pas respecté le parcours qui avait été annoncé. Il n'était pas question que le cortège emprunte l'autoroute. Cet attroupement a bloqué sur deux voies le franchissement du Var dans le sens Aix-Italie puis dans le sens Italie-Aix quand les pompiers ont quitté le rond-point devant la préfecture. Il appartiendra au procureur de la République de donner les suites appropriées puisqu'il y a eu une entrave à la circulation.

Les sapeurs-pompiers expliquent que l'accord signé avec le conseil d'administration du SDIS était gagnant-gagnant et ne coûtait rien aux contribuables.

Nous avons considéré dans la requête devant le tribunal administratif que la réduction substantielle du temps de travail des sapeurs-pompiers était irrégulière.

C'était d'ailleurs un argument parmi d'autres.

Il y avait une inégalité par rapport aux autres fonctionnaires.

Aux autorités compétentes d'en tirer les conséquences.

mettent le feu

Les services d'incendie et de secours coûtent-ils trop cher?

La sécurité des Azuréens n'a sans doute pas de prix, mais elle a un coût. Celui des 75 casernes disséminées à travers tout le département, qui abritent près de 1200 engins, allant de la grande échelle aux ambulances en passant par des vedettes maritimes. Celui, aussi, des 1300 sapeurs-pompiers professionnels et des quelque 3000 volontaires toujours prêts à intervenir, sans oublier plus de 450 personnels administratifs.

Le coût du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est indéniable. En 2015 il flirtait avec les 160 millions d'euros. Ce qui en fait le SDIS le plus cher de France. Le coût par habitant est, dans les Alpes-Maritimes, de 122 euros contre une moyenne nationale d'environ 80 euros. Pire, le budget du SDIS 06 ne cesse d'enfler. Il a augmenté de plus de 85 % entre 2001 et 2015.

Du coup l'État avait vu rouge en 2014 lorsque le conseil d'administration du SDIS, présidé par Eric Ciotti, avait décidé de réduire de 10 % le temps de travail des sapeurs-pompiers conformément à une injonction européenne. Le préfet Adolphe Colrat trouvant cet accord social bien trop avantageux avait saisi la justice administrative qui s'est donc ralliée à l'avis du représentant de l'État. D'où le coup de colère des sapeurs-pompiers azuréens hier. Pourtant, ce n'est pas la première fois qu'ils sont attaqués sur leur temps de travail.

Le rapport Ginesta qui accusait dès 2009

Dès 2009, la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale s'était penchée sur le coût des services d'incendie et de secours. Et le verdict de cette commission parlementaire présidée par le député varois, Georges Ginesta, était sans appel: « trop cher! ».

Les rapporteurs soulignaient notamment que « la filière sapeur-pompier bénéficie de conditions de rémunération qui sont loin d'être désavantageuses ». Que c'était en outre celle qui « recrutait le plus ».

La mission d'évaluation et de contrôle préconisait de « maîtriser les dépenses » pour qu'elles ne deviennent pas « insoutenables » pour les collectivités. Les rapporteurs envisageaient notamment de trouver d'autres sources de financements. En captant par exemple une partie du prix des péages puisque les sapeurs-pompiers interviennent sur les autoroutes qui sont concédées à des sociétés privées. Le rapport parlementaire ouvrait également la voie à une possible « fiscalisation » en ajoutant une taxe aux impôts locaux pour financer les SDIS.

Le signal d'alerte n'a manifestement pas été entendu puisque les dépenses de fonctionnement du SDIS évaluées à 131,5 M en 2009 par la chambre régionale des comptes ont continué de progresser. Un choix qu'assume le principal financeur du SDIS 06, à savoir le conseil départemental... Mais pas forcément toutes les collectivités locales. La ville de Cannes avait elle-même saisi la juridiction administrative trouvant la note trop salée. Mais, c'était avant les inondations d'octobre dernier. Car le service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est l'un des plus cher de France mais c'est aussi celui qui réalise le plus d'interventions (près de 120 000 par an) dans une région particulièrement exposée aux risques. A commencer par le risque incendie. Depuis la montée en puissance du SDIS dans les années 2000, le nombre d'hectares brûlés chaque année est ainsi passé de plus de 2000 à quelques dizaines ou centaines. Quant au nombre de vies sauvées il est évidemment bien plus difficile à chiffrer que le coût des sapeurs-pompiers.

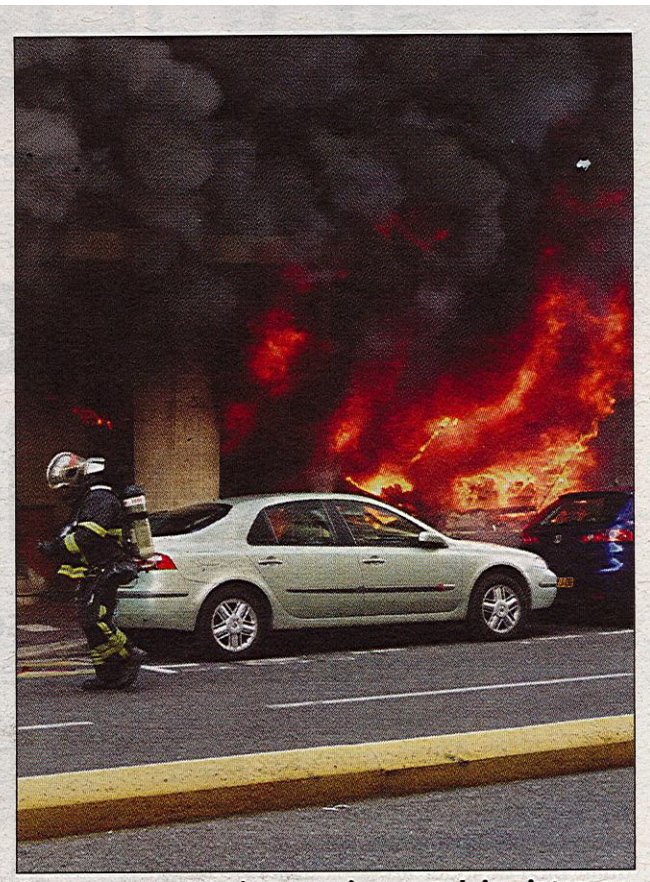

Des sapeurs-pompiers azuréens en pleine intervention à la cité de la Buffa à Nice l'année dernière.
(Photo Thierry Suire)

Le "no comment" d'Eric Ciotti

Le président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Eric Ciotti qui est aussi le président de l'assemblée départementale a refusé de s'exprimer avant d'avoir rencontré les sapeurs-pompiers. La collectivité départementale assume plus de la moitié du financement du SDIS 06. Soit un budget global de près de 160 millions d'euros en 2015. Le reste du financement étant assuré par les municipalités et les communautés d'agglomérations.

Dossier : Christophe Perrin et Eric Galliano

En 2014, à Cannes, les pompiers s'étaient invités sur la Croisette en plein festival.
(Photo ABJ)

En 2010, sur la place Masséna la manifestation s'était soldée par des affrontements.
(Photo François Vignola)

En 2006, à Paris où était présente une délégation des Alpes-Maritimes.
(Photo AFP)

Plusieurs coups de chaud ces dernières années

Les sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes n'en sont pas à leur première démonstration de force.

Lorsqu'en 2014, le préfet des Alpes-Maritimes a contesté devant la justice administrative l'accord sur leur temps de travail, les soldats du feu azuréens n'avaient pas hésité à s'inviter au festival de Cannes, maintenus à bonne distance du palais par un barrage de gendarmes mobiles.

Échauffourées à Nice

Les jours précédents c'est à Nice qu'ils avaient manifesté leur colère en allumant des fumigènes sur la promenade des Anglais et devant la préfecture, là encore sous bonne escorte.

Il faut dire qu'une précédente manifestation des pompiers dans la capitale azuréenne avait dégénéré quatre ans plus tôt. C'était en juillet 2010, en pleine réforme des retraites. Après un rassemblement pacifique aux abords de Cap 3000, une cinquantaine de soldats du feu avait pris la direction du centre-ville niçois où des heurts avaient éclaté. Bilan: six blessés dont quatre policiers et cinq pompiers interpellés.

Quelques années plus tôt, c'est à Paris que des échauffourées avaient émaillé une manifestation rassemblant 8000 hommes et femmes casqués dont une délégation de pompiers niçois. S'ils sont prompts à éteindre le feu, ces derniers savent parfois l'allumer pour se faire entendre. Ces coups de chaud s'expliquent sans doute aussi parce que la plupart du temps, cette corporation qui a le sens du devoir se contente d'inscrire le mot grève sur ses camions rouge pour manifester sa grogne sociale... Tout en continuant à sauver des vies.